

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-31/SG/FIN autorisant M. Djibril Hassan Rayaleh à acquérir quatre appartements faisant partie d'un immeuble, sis à Djibouti quartier n° 2 (LE. n° 534) .

n° 70-31/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
5 janvier 1970

Numéro JO
n° 2 du 24/01/1970

Date du numéro
24 janvier 1970

TEXTE INTÉGRAL

M. Djibril Hassan Rayaleh est autorisé à acquérir quatre appartements faisant partie d'un immeuble sis à Djibouti, quartier n° 2, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 534, au nom de M. Aboubaker Mohamed Ahmed.